

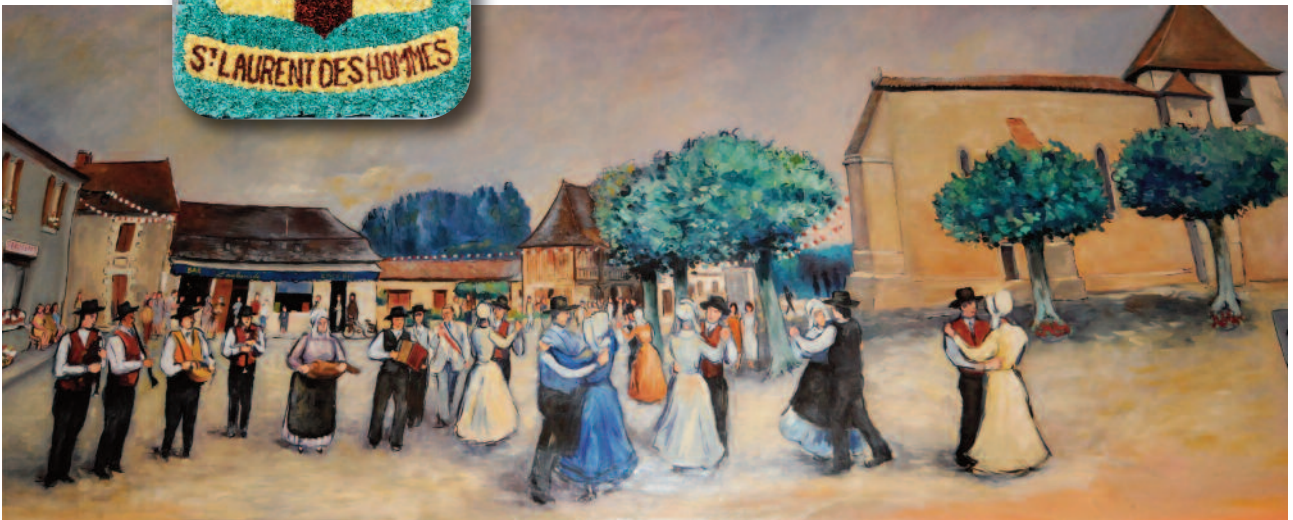


LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association nationale des Saint-Laurent de France

N° 36 - janvier 2011

www.saintlaurent.info



Saint-Laurent-des-Hommes. Œuvre de Gilles Montillaud - 02-08-1983

Sommaire :

**Conseil d'administration des 8 et 9 novembre 2010
à Saint-Laurent-des-Hommes - 24400**

**Délégation Générale
Tél. Fax.: 0467440376
saintlaurent.info@orange.fr**

Éditorial



Bien chers amis des Saint-Laurent de France,

Au seuil de cette nouvelle année, j'ai l'immense plaisir en mon nom et celui du conseil d'administration de notre Association nationale de formuler nos meilleurs vœux, de joie, de santé et de bonheur à vous et tous ceux qui vous sont chers.

Que les jours qui s'ouvrent, apportent la paix et la sérénité dans toutes nos communes avec une pensée particulière pour celles et ceux qui luttent contre la maladie ou l'isolement.

Que 2011, année du 20^e anniversaire de la création de notre Association, soit celle où la lutte contre la solitude s'affirme comme une Grande cause nationale, car c'est un mal qui porte atteinte aux valeurs de solidarité et de fraternité. Je crois que les membres de notre Association nationale avec l'esprit qui anime les Saint-Laurent de France prendront pleinement part à la mobilisation et aux actions qui participeront à cette lutte pour renforcer le lien social.

J'espère que les documents, présentés ici et qui vous parviendront prochainement, vous permettront de bien matérialiser ce 20^e anniversaire avec la conviction qu'ils seront des éléments utiles aux opérations engagées pour mieux nous faire connaître.

Enfin, je souhaite que juillet 2011 nous permette de nous retrouver nombreux sous d'heureux auspices à Saint-Laurent-Nouan pour le 21^e rassemblement afin que vivent les Saint-Laurent de France.

Bien amicalement.

Marie-France Corvest
Présidente



Le conseil d'administration, entourant M. Jean-Pierre Marache, maire de Saint-Laurent-des-Hommes et Michel Raymond, président de l'Association locale des Saint-Laurent.

Saint-Laurent-des-Hommes

Un peu de géographie et d'histoire.

La commune qui compte près de 1000 habitants est située en région Aquitaine dans le département de la Dordogne, au Pays de l'Homme, car le Périgord a été occupé par l'homme d'une façon continue au paléolithique. Ce sont les noms des Eyzies de Tayac, de La Micoque, du Moustier, de la Madeleine qui témoignent ici, de l'importance de ses sites préhistoriques.

Près de 200 stations y ont été dénombrées dont plus de la moitié dans la vallée de la Vézère, près des Eyzies, capitale mondiale de la Préhistoire.

Elle est délimitée à l'est par le Grolet, un ruisseau qui la sépare de Saint-Martin-l' Astier et à l'ouest par un autre affluent de l'Isle, le Babiol, qui la sépare de Montpont-Ménéstrol. Le nord de la commune se trouve dans la forêt de la Double. Elle représente un grand intérêt pour la faune et la flore locales. Des zones de protection y sont donc délimitées.

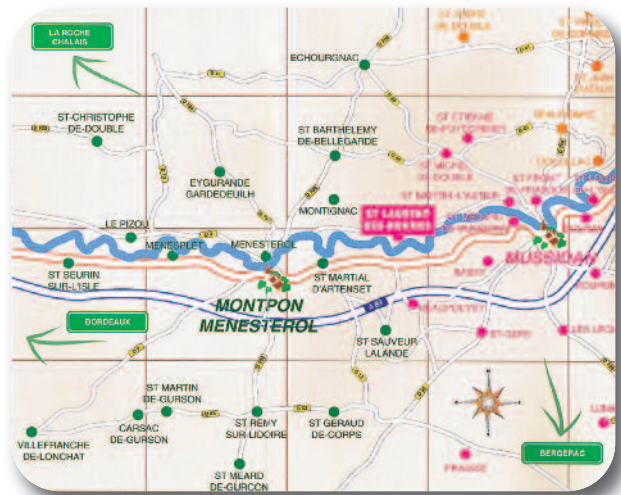
Saint-Laurent-des-Hommes est la déformation de Saint-Laurent-des-Olmes, tiré de l'occitan olm qui signifie orne, arbre du genre *Ulmus*. Sur la carte de Cassini, représentant la France entre 1756 et 1789, la paroisse est identifiée sous le nom de Saint Laurent de Double.

Comme sites environnants remarquables on trouve le Château de Fournil du XIXe siècle.

L'église romane à l'origine, détruite en 1362, reconstruite en style gothique au XV^e siècle, puis saccagée après la bataille de Coutras (qui s'est déroulée le 20 octobre 1587, pendant les guerres de religion, où le protestant Henri de Navarre écrase l'armée royale commandée par le duc Anne de Joyeuse qui meurt dans la bataille). Elle est restaurée au XIX^e siècle, inscrite aux monuments historiques depuis 1997.



L'église romane à l'origine, restaurée au XIX^e siècle



Une remarquable maison avec galerie en bois, XVI^e et XVII^e siècles, inscrite aux monuments historiques depuis 1948 abrite aujourd'hui les bureaux de la mairie.



Il est à souligner que la commune est fidèle à son identité régionale qu'elle entretient en particulier avec l'Association locale des Saint-Laurent, qui tous les ans à l'occasion de nos rassemblements nous permet d'admirer leurs magnifiques costumes régionaux comme celui de nous charmer sous les accents de sa chorale.

Dans ce cadre, la félibrée est une manifestation très suivie dans la région.

La première félibrée a lieu le 20 septembre 1903 à Mareuil sur Belle (24). Ce jour-là, le président du Bornat prononce un discours, salué par Frédéric Mistral et par Pierre Dévoluy, capoulié du Félibrige. Coorganisée par le Bornat dau Périgord et un comité local créé ponctuellement chaque année, cette manifestation se déroule depuis cette date dans tous les reners du Périgord.



La chorale de Saint-Laurent-des-Hommes au 8^e rassemblement des 4-5 et 6 août 2006 à Saint-Laurent-de-Cuves (50670 - Basse-Normandie)

Elle est aujourd'hui la grande fête annuelle où se côtoient en moyenne plusieurs dizaines de milliers de personnes venues de tous les horizons. Le programme comprend un défilé des groupes traditionnels, une taulada (repas), une cour d'amour (spectacle) et d'autres manifestations. Les organisateurs privilégient l'authenticité des costumes, des instruments de musique et des métiers anciens dans un but pédagogique. Ce regard en arrière est sans nostalgie. Bien au contraire, il est tourné résolument vers l'avenir. À cette occasion, mais aussi tout le long de l'année, le Bornat dau Perigòrd participe à l'initiation de la langue occitane de la maternelle à l'université. Les générations nouvelles ne sont pas oubliées !

La félibrée commence très tôt dans l'année avec de nombreuses animations, notamment lors des soirées de préparation des fleurs qui serviront à la décoration. Des conférences, spectacles, soirées à thème, sont proposées pour la sauvegarde du patrimoine et de la langue.

La félibrée est le reflet de l'idéal occitan fait de courtoisie, de beauté, d'indépendance, un idéal de laïcité ouvert sur l'extérieur. Sa cour d'amour est le souvenir de la fin'amors des troubadours où la culture courtoise reconnaissait valeur cordiale et sagesse amoureuse aux dames. Participer à une félibrée aujourd'hui, c'est aimer les choses simples, l'amitié, le partage, le respect des autres, la tolérance, aimer ce qui est beau, ce qui est sain.

Dans le XXI^e siècle naissant, la félibrée joue un rôle important pour la défense et l'illustration de la langue d'oc. En soutenant sa langue, elle prend part au combat de toutes les autres langues minoritaires. (Source Lo Bornat Dau Perigord)

Les qualités gustatives que propose la cuisine locale du Périgord blanc, trouvent un écho dans les merveilleux vins que donne le terroir local, mais en cas de doute, un déplacement sur Saint-Emilion, qui se trouve à 30 minutes du village, vous donnera une réponse précise à vos interrogations.



Le gavage des oies à Saint-Laurent-des-Hommes

Conseil d'administration à Saint-Laurent-des-Hommes

Les 8 et 9 novembre 2010, l'Association nationale des Saint-Laurent de France tenait son conseil d'administration en Dordogne à Saint-Laurent-des-Hommes.

Monsieur Jean-Pierre Marache, maire de Saint-Laurent-des-Hommes, accueille les membres du conseil d'administration en leur souhaitant la bienvenue et un bon séjour dans sa commune.

Il formule un souhait partagé par d'autres membres du réseau, qui est celui de voir plus de jeunes rejoindre l'Association et participer à ses manifestations, dont les rassemblements, afin d'apporter un souffle nouveau en assurant une continuité à ses objectifs. Il souhaite en particulier que des échanges inter Saint-Laurent se réalisent plus fréquemment, dont des échanges sportifs, culturels ou scolaires, en précisant que la base de ces échanges repose sur un accueil en famille avec hébergement chez l'habitant.

Michel Raymond, président de l'Association locale des Saint-Laurent, souligne que les dernières évolutions de notre Association au regard des derniers rassemblements, présentent une perte d'identité. Il ressort que de l'indéniable plaisir de se retrouver et de faire la fête, on se retrouve bien seul au milieu des défilés en ville en l'absence de spectateurs, et surtout il y a le fait qu'en dehors de deux ou trois délégations qui perpétuent la tradition, il n'en reste plus beaucoup pour représenter les traditions voire leur identité. Il estime que si l'on se déplace à ces rassemblements, c'est pour découvrir une région, mais aussi pour faire connaître la sienne. Il remarque que la communication ne joue pas son rôle au niveau des médias locaux, même si notre site Internet est un bon moyen d'information. Il souhaite, à l'avenir, que dans les « bassins de vie » dans lesquels sont implantés les villes et villages des Saint-Laurent, soit organisée une communication plus efficace pour faire découvrir les autres Saint-Laurent.

Il précise, en outre, que dans le cas où l'Association nationale participe financièrement à l'organisation d'un rassemblement, il serait logique que si des bénéfices sont réalisés, le remboursement de la somme versée par l'Association nationale soit effectué.

Marie-France Corvest, présidente de l'association nationale, en remerciant pour leur accueil, M. le maire et les élus présents, mesure l'honneur ressenti de présider le premier conseil d'administration après son élection du mois de juillet dernier. Elle souhaite travailler en relation franche et directe avec tous ses membres sans arrière-pensée, comme cela a prévalu depuis 20 ans au sein de l'Association nationale dans la continuité de l'esprit de cohésion des présidents qui l'ont précédé. Dans ce cadre, elle sera vigilante sur le fond et sur la forme des interventions qui pourraient jeter un trouble sur les bonnes relations entre les membres du réseau. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus au conseil d'administration.

Les travaux effectués par le conseil d'administration se sont déroulés dans une ambiance remarquable grâce à la bonne humeur communicative des membres de l'Association locale des Saint-Laurent et de leur président Michel Raymond. C'est ainsi qu'il avait regroupé autour de lui une grande partie de ses membres au sein desquels et autour des repas pris en commun flottait comme un parfum de petit rassemblement.

Tous les membres du conseil d'administration se sont joints à la présidente pour adresser à Monsieur le maire et à toute l'équipe locale leurs plus amicaux et sincères remerciements pour ce chaleureux accueil.



Repas organisé par l'Association locale des Saint-Laurent

Conseil d'administration

Ordre du jour :

- 1 – Tirage au sort du tiers sortant ;
- 2 – Point sur le 20° rassemblement des 16, 17 et 18 juillet 2010 ;
- 3 – Point sur les finances ;
- 4 – Point sur les propositions avancées à la dernière AG concernant une aide financière aux jeunes ;
- 5 – Point sur l'aide financière apportée aux organisateurs ;
- 6 – Point sur une amélioration de l'édition du Lien des Saint-Laurent de France portant le compte rendu du rassemblement ;
- 7 – Point sur le site Internet ;
- 8 – Point sur la création du dépliant du 20° anniversaire ;
- 9 – Point sur la création de l'exposition itinérante ;
- 10 – Point sur la création d'un DVD promotionnel ;
- 11 – Point sur les prochaines manifestations.

Présents :

- membres de droit :

Marie-France Corvest – Pierre Reynaud – Jean-Pierre Lapeyre – Chantal Rubin – Louis Nomdedeu
Claude Gilleray – Franck Esnouf – Laurent Garaté
Ginette Decultieux – Jocelyne Dersigny – Bernard Augagneur (absent excusé : Gilbert Sainte-Luce)

- membres associés :

Jean-Pierre Marache, maire de Saint-Laurent-des-Hommes – Michel Raymond – président de l'Association locale des Saint-Laurent.

1 - Tirage au sort du tiers sortant suivant l'article 9 des statuts ci-joints en annexe :

Tiers sortant à l'assemblée générale de 2011 :

Laurent Garaté – Louis Nondedeu – Gilbert Sainte-Luce.

Tiers sortant à l'assemblée générale de 2012 :

Ginette Decultieux – Franck Esnouf – Marie-France Corvest.

Tiers sortant à l'assemblée générale de 2013 :

Chantal Rubin – Jocelyne Dersigny – Bernard Augagneur – Claude Guilleray

2 – Point sur le 20° rassemblement des 16, 17 et 18 juillet 2010 :

- Bonne organisation générale – bonne ambiance et un bon programme touristique avec un petit problème relevé pour la visite de l'espace Yves Rocher à La Gacilly, le tout servi par une météo exceptionnelle.

Il est signalé que le tirage des tombolas organisées pendant les rassemblements, pourrait se faire à un moment qui ne viendrait pas « casser » l'ambiance qui règne dans la salle où sont pris les repas.

Il est rappelé, suivant des vœux déjà émis par le conseil d'administration, que le défilé doit être un « produit d'appel » à ces rassemblements. Ainsi, il est souhaité qu'il se déroule en amont de la manifestation le samedi et non en clôture le dimanche. Cette disposition permettrait de nous signaler au grand public, ce qui aurait pour effet positif de sensibiliser la population locale sur l'existence de notre rassemblement et de la foire-exposition. On éviterait ainsi de se retrouver dans une manifestation circonscrite aux seuls membres des délégations présentes. Dans cet esprit, le défilé prévu à Saint-Laurent-Nouan en juillet prochain se déroulera le samedi en fin d'après-midi.

L'utilisation d'une voiture émettrice de slogan publicitaire dans les rues du Saint-Laurent accueillant est fortement recommandée, car on ne communique pas suffisamment sur ces deux journées, surtout dans les villes et villages environnants.

3 – Point sur les finances :

La mise en place du nouveau barème des cotisations a permis de recueillir près de 4000 €. supplémentaire. Il est précisé que ce réajustement demandé depuis longtemps rééquilibre le taux des cotisations versées par les petites communes et celui des plus grandes en rapport à leur population.

Ce surplus financier permettra de planifier les projets de communication de l'Association nationale et d'engager les budgets correspondants.

L'avoir actuel est positif et conforme aux prévisions.

4 – Point sur les propositions avancées à la dernière AG concernant une aide financière aux jeunes :

Cette proposition pose problème en matière de détermination des critères pouvant permettre une aide financière. En conséquence l'Association nationale ne donne pas de suite favorable à cette proposition et recommande aux communes de prendre à leur compte ce problème.

5 – Point sur l'aide financière apportée aux organisateurs :

La décision prise par le conseil d'administration le 18 novembre 2008 (Lien N° 30 - art. 2) qui est d'attribuer une somme forfaitaire de 1200 €. à l'organisateur d'un rassemblement afin de participer aux dépenses engagées pour les prestations d'un animateur est maintenue, sans obligation de remboursement en cas de bénéfices.

6 – Point sur une amélioration de l'édition du Lien des Saint-Laurent de France portant le compte-rendu du rassemblement:

Dans le cadre de la diffusion du Lien des Saint-Laurent qui fait suite à l'assemblée générale et dans un souci d'allègement des charges de photocopies (environ 2000) pour notre secrétariat, comme d'une présentation améliorée en quadrichromie, il est proposé de faire éditer ce document par un imprimeur. Le coût estimé, suivant le nombre de pages, est de 800 €. à 1 000 €. TTC.

Le conseil d'administration n'ayant pas statué sur cette proposition, il est décidé de la reporter à la prochaine réunion.

7 – Point sur le site Internet :

Nombre de visiteurs différents :

2009 = 75 814 = moyenne mois 6 317

2010 = 68 582 = moyenne mois 5 716

Nombre de visites générales :

2009 = 93 340 = moyenne mois 7 779

2010 = 88 053 = moyenne mois 7 338

Nombre de pages lues :

2009 = 437 062 = moyenne mois 36 422

2010 = 387 618 = moyenne mois 32 302

Pays qui ouvrent plus de 200 pages par mois :

USA – Chine – Allemagne – Grande-Bretagne – Belgique - Pologne – Espagne – Japon - Italie - Maroc

Articles les plus lus :

Dans quelle région de France ? = 56 317 lectures

Associations sportives = 19 850

Centre aquatique et de loisirs = 14 909

« La chèvre » = 13 058

Associations sociales et services = 11 037

Associations d'activités et de loisirs = 10 062

Associations culturelles = 9 130

Associations de jeunesse et vie scolaire = 8 546

Conclusions :

La boutique « en ligne » des Saint-Laurent de France souffre toujours d'un manque d'annonceurs.

Fin 2010, ils ne sont que deux à avoir fait la démarche.

La fiche produit, nécessaire à l'enregistrement des produits, est jointe au Lien N° 35 ainsi qu'en téléchargement sur le site Internet.

Il est demandé de faire parvenir à la délégation générale la mise à jour de l'annuaire des Associations.

8 – Point sur la création du dépliant du 20^e anniversaire :

En 2011 et dans le cadre des 20 ans d'existence de l'Association nationale, il est décidé de réaliser 38 650 dépliantes pour la somme de 2 190 €. TTC, frais de livraison compris, pour matérialiser cet événement. Ce dépliant, ci-joint, sera expédié courant janvier 2011 à chaque membre du réseau en quantité évaluée en fonction du nombre d'habitants.

SL de 1 à 500 habitants = 400

SL de 501 à 1 000 habitants = 600

SL de 1 001 à 2 000 habitants = 800

SL de + de 2 000 habitants = 1 500

9 – Point sur la création de l'exposition itinérante :

Une exposition itinérante avait été réalisée par Saint-Laurent-de-Cerdans. Elle représentait une partie des manifestations de l'Association nationale effectuées jusqu'en 2005. Son état de conservation ne permet pas de l'actualiser et de la mettre en service.

En conséquence, et dans le cadre des 20 ans d'existence de l'Association nationale, il a été décidé de confectionner une nouvelle exposition reprenant toutes les manifestations de 1991 à 2010.

En fonction des propositions qui lui ont été présentées, le conseil d'administration a opté pour la réalisation d'un lot de 20 affiches en couleur au format A1 (portrait - 841 x 594 cm – 170 g/m²) rappelant sur chaque affiche, si possible au moyen de photographies, les meilleurs moments de chaque rassemblement (voir exemple ci-joint). En complément, une affiche présentera l'historique de la création de l'Association avec le calendrier des rassemblements, et une seconde reproduira la carte de France avec la localisation de tous les Saint-Laurent de France et d'Outre Mer.

Fin janvier, début février 2011, ces supports seront expédiés et mis à la disposition de chaque membre du réseau pour conservation définitive. Ainsi, ils pourront être présentés à leur initiative à la population locale ou environnante, comme une preuve de vitalité de notre réseau à l'occasion des manifestations locales telle que celle qui est réservée à la journée nationale des Associations.

Le coût de cette réalisation a été budgétisé à hauteur de 5 200 €.

Compte tenu de cette dépense, il est demandé à chaque Saint-Laurent de consentir à l'achat d'un lot de ces affiches pour la somme forfaitaire de 50 €., suivant le bulletin de souscription transmis en pièce jointe et à faire parvenir à Chantal Rubin, notre trésorière.



Ces deux visuels présentent les maquettes de deux des 20 affiches qui seront réalisées pour chaque Saint-Laurent de France organisateur d'un rassemblement. Chaque membre du réseau recevra un lot complet de 20 affiches.

Ici, ce sont les affiches de Saint-Laurent-en-Brionnais et Saint-Laurent-sur-Oust. Chaque affiche sera au format A1 - portrait - 841 x 594 cm - 170 g/m²



10 – Point sur la création d'un DVD promotionnel :

Il était envisagé de réaliser un DVD d'une durée de 15 minutes montrant les grands moments de la vie de notre Association.

Dans ce but, les supports vidéo de nos rassemblements qui ont été réalisés depuis 1991, ont été mis aimablement et gracieusement à notre disposition par René Rousseau.

Ces derniers doivent subir une numérisation pour réaliser le montage final.

Le coût de cette opération avec le travail de duplication, compte tenu des engagements financiers précédents, ne permet pas de ce lancer dans cette opération dans l'immédiat.

Ce projet sera mis en discussion à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

11 – Point sur les prochaines manifestations :

- Les 4 et 5 avril 2011 – réunion du conseil d'administration à Saint-Laurent-Nouan

- Les 15, 16 et 17 juillet 2011 – 21° rassemblement à Saint-Laurent-Nouan

- En octobre ou novembre 2011 – réunion du conseil d'administration à Saint-Laurent-d'Oingt

- 2012 – 22° rassemblement à Saint-Laurent-d'Arce

- Les 28, 29 et 30 juin 2013 – 23° rassemblement à Saint-Laurent-d'Aigouze

Commande du lot d'affiches exposition 20° anniversaire

(lire paragraphe 9)

M. - Mme - Mlle,.....représentant la

Commune de.....

je souscris à la réalisation du lot d'affiche du 20°anniversaire et je demande qu'il me parvienne à l'adresse suivante :

Adresse :

Code postal :

N° Tél. : E-mail :

Je transmets à Chantal Rubin, trésorière de l'Association nationale la somme de cinquante euros (50 €.) sous la forme de :

- Chèque à l'ordre de l'Association nationale des Saint-Laurent de France
ou

- Mandat administratif (N° et date du mandat).....

Destinataire : Chantal RUBIN - 1170 route du Crédox - 47800 Saint-Laurent
Tél. : 0683076248 - E-mail : chantalcassiopee@wanadoo.fr

Association Nationale des Saint-Laurent de France

Siège social : 3, rue Saint-Germain – 41220 - Saint-Laurent-Nouan
Association déclarée sous le n° : W661000040

-oOo- STATUTS -oOo-

Article premier :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 ayant pour titre : Association Nationale des Saint-Laurent de France.

Article 2 :

Cette association a pour but d'œuvrer aux rencontres entre villes du monde ayant pour nom Saint-Laurent et de développer entre elles, les échanges culturels, sportifs, sociaux, économiques, éducatifs, associatifs et touristiques.

Article 3 :

Le siège social est fixé au 3, rue Saint-Germain – 41 220 – Saint-Laurent-Nouan. Il pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 :

L'association est composée de villes adhérentes.

Article 5 :

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions.

Article 6 :

Sont membres actifs, les communes ou les associations mandatées par la municipalité en place, ayant acquitté la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

- Alinéa 1 : dans les communes où il n'existe pas une association locale mandatée par la municipalité, une association indépendante peut être créée et devenir membre actif de l'association nationale des Saint-Laurent de France après acquittement de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale ;
- Alinéa 2 : Toute association indépendantes des Saint-Laurent ne peut prendre de décision ou d'initiative qui engage sa municipalité, sans l'aval de celle-ci ;
- Alinéa 3 : Si dans une même commune, il existe plusieurs associations locales des Saint-Laurent, seule l'association dûment mandatée par la municipalité en place peut être membre de l'association nationale des Saint-Laurent de France, après l'acquittement de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

Article 7 :

La qualité de membre se perd par :

- la démission ;
- la radiation prononcée par l'Assemblée Générale pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, la ville concernée ayant été invitée par lettre recommandée à se présenter devant l'Assemblée Générale pour fournir des explications.

Article 8 :

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- les subventions de l'État, des Régions, des Départements, etc....
- la vente de produits locaux typiques à chaque commune ;
- les aides diverses obtenues auprès de partenaires et sponsors ;
- les dons et legs particuliers de toute nature.

Article 9 :

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 11 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se présenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.

- Il ne peut y avoir plus d'un représentant d'un même membre actif au sein du Conseil d'administration ;
- L'assemblée générale désigne parmi les membres de l'association nationale un président d'honneur qui siège au Conseil d'administration avec voix délibérante ;
- Le Conseil d'administration choisit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ;
- Le président doit être un maire ou un élu d'une commune de l'association nationale ou à défaut un autre membre du Conseil d'administration.

Article 10 :

La qualité de membre du Conseil d'administration se perd :

- par démission ;
- par radiation prononcée par le Conseil d'administration à la majorité de ses membres ;
- par retrait du membre actif qu'il représente dans l'association ;

Article 11 :

Le Conseil d'administration se réunit une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'administration s'il n'est pas majeur ;

Le Conseil d'administration peut inviter à participer à ses travaux toute personne qu'il jugera utile, avec voix consultative.

Article 12 :

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année.

Quinze jours au moins, avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le Secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Conseil d'administration, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour à l'élection du nouveau Conseil d'administration.

Article 13 :

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un de ses membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les modalités prévues par l'article 12.

Article 14 :

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration qui le fait ensuite approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 :

En cas de dissolution prononcée par les 2/3 au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Rédigé le 22 octobre 1998.

Modifié par AG du 20 août 2000 – Art. 6

Modifié par AG du 2 août 2003 – Art. 8 – 9 – 10 – 11 et 13

Modifié par AG du 5 juin 2005 – Art. 1 – 2 – 3 et 9.

Modifié par AG du 24 août 2008 – Art. 6 et 9.

Modifié par AG du 5 juillet 2009 – Art. 9

Modifié par AG du 18 juillet 2010 – Art. 9

Fait à Saint-Laurent-du-Var le 1er septembre 2010.

Signés :

Le Secrétaire général

Louis Nomdedeu

La Présidente

Marie-France Corvest

Depuis 1991, ils sont notre mémoire...



Saint-Laurent-de-Cerdans



Saint-Laurent-de-Mure



Saint-Laurent-du-Maroni



Saint-Laurent-Blangy



Saint-Laurent-Bretagne



Saint-Laurent-de-Chamousset



Saint-Laurent en Creuse



Saint-Laurent-des-Autels



Saint-Laurent-de-Cognac



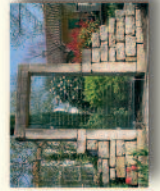
Saint-Laurent-Nouan



Saint-Laurent-des-Hommes



Saint-Laurent-de-Gosse



Saint-Laurent-de-Mure



Saint-Laurent en Haute-Savoie



Saint-Laurent-du-Var



Saint-Laurent-de-Cuves



Saint-Laurent-des-Vignes



Saint-Laurent-du-Mottay



Saint-Laurent-en-Brionnais



Saint-Laurent-sur-Oust

Il existe 92 communes françaises qui ont pour patronyme saint Laurent et qui se nomment Laurentais, Laurentins, Laurentinois, Laurendaniens, Plani-Laurentais ou Imerciuriens.



Pierre Reynaud

C'est sur une idée originale de Pierre Reynaud, maire de Saint-Laurent-de-Cerdans, petit village des Pyrénées-Orientales, que son conseil municipal et sa population accueilleraient le 31 août 1991 le premier rassemblement de 32 villes et villages des Saint-Laurent de métropole et d'Outre-Mer avec la création de l'Association nationale des Saint-Laurent de France et du monde.

Depuis, sans interruption, ces rencontres annuelles organisées par un Saint-Laurent de France, sont l'occasion unique d'une grande fête de trois journées à dimension régionale, au rythme des groupes folkloriques, fanfares ou chorales.

Ainsi, au-delà des chaleureuses rencontres humaines ces manifestations donnent lieu à une large présentation de la palette des richesses des Régions françaises, qui se déclinent en produits touristiques, gastronomiques et artisanaux...

C'est aussi l'occasion de tisser des liens durables pour partager et échanger des expériences et envisager un avenir meilleur.

Calendrier des rassemblements :

- 1991 - St-Laurent-de-Cerdans 66260 (P.O.) - Languedoc-Roussillon
- 1992 - St-Laurent-de-Mure 69720 (Rhône) - Rhône-Alpes
- 1993 - St-Laurent-du-Maroni 97320 (Guyane) - Guyane
- 1994 - St-Laurent-Blangy 62223 (Pas-de-Calais) Nord-Pas-de-Calais
- 1995 - St-Laurent-Bretagne 64160 (P.A.) - Aquitaine
- 1996 - St-Laurent-de-Chamousset 69930 (Rhône) - Rhône-Alpes
- 1997 - St-Laurent 23000 (Creuse) - Limousin
- 1998 - St-Laurent-des-Autels 49270 (Maine-et-Loire) Pays-de-la-Loire
- 1999 - St-Laurent-de-Cognac 16100 (Charente) - Poitou-Charentes
- 2000 - St-Laurent-Nouan 41220 (Loir-et-Cher) - Centre
- 2001 - St-Laurent-des-Hommes 24400 (Dordogne) - Aquitaine
- 2002 - St-Laurent-de-Gosse 40390 (Landes) - Aquitaine
- 2003 - St-Laurent-de-Mure 69720 (Rhône) - Rhône-Alpes
- 2004 - St-Laurent 74800 (Haute-Savoie) - Rhône-Alpes
- 2005 - St-Laurent-du-Var 06703 (Alpes-Maritimes) - P.A.C.A.
- 2006 - St-Laurent-de-Cuves 50670 (Manche) - Basse-Normandie
- 2007 - St-Laurent-des-Vignes 24100 (Dordogne) - Aquitaine
- 2008 - St-Laurent-du-Mottay 49410 (Maine-et-Loire) - Pays-de-la-Loire
- 2009 - St-Laurent-en-Brionnais 71800 (Saône-et-Loire) - Bourgogne
- 2010 - St-Laurent-sur-Oust 56140 (Morbihan) - Bretagne
- 2011 - St-Laurent-Nouan 41220 (Loir-et-Cher) - Centre
- 2012 - St-Laurent-d'Arce 33240 (Gironde) - Aquitaine
- 2013 - St-Laurent-d'Aigouze 30220 (Gard) - Languedoc-Roussillon

Association nationale des

Saint-Laurent de France

20 ans déjà !



www.saintlaurent.info

Histoire

Culture

Gastronomie

une offre permanente avec des prix attractifs pour organiser vos loisirs ou vos vacances

EN TOUTES SAISONS

à contacter par téléphone pour obtenir des informations touristiques
les villes et villages marqués avec @ sont référencés sur le site

www.saintlaurent.info

- D3 - St-Laurent 23000 (Creuse) @ Limousin 05 55 52 26 19
- G3 - St-Laurent 74800 (Haute-Savoie) @ Rhône-Alpes 04 50 03 87 67
- E1 - St-Laurent-Blangy 62223 (Pas-de-Calais) @ Nord-Pas-de-Calais 03 21 50 14 00
- C5 - St-Laurent-Bretagne 64160 (Pyrénées-Atlantiques) @ Aquitaine 05 59 68 34 81
- F4 - St-Laurent-d'Agny 69440 (Rhône) @ Rhône-Alpes 04 78 48 75 30
- F3 - St-Laurent-d'Andenay 71210 (Saône-et-Loire) @ Bourgogne 03 85 78 10 12
- C4 - St-Laurent-d'Arce 33240 (Gironde) @ Aquitaine 05 57 43 01 61
- F5 - St-Laurent-d'Aigouze 30220 (Gard) @ Languedoc-Roussillon 04 66 88 12 77
- F4 - St-Laurent-de-Carmols 30200 (Gard) @ Languedoc-Roussillon 04 66 82 79 39
- E5 - St-Laurent-de-Cerdans 66260 (P.O.) @ Languedoc-Roussillon 04 68 39 40 04
- C4 - St-Laurent-de-Chamousset 69930 (Rhône) @ Rhône-Alpes 04 74 70 50 19
- C4 - St-Laurent-de-Cognac 16100 (Charente) @ Poitou-Charentes 05 45 82 27 80
- C2 - St-Laurent-de-Cuves 50670 (Manche) @ Basse-Normandie 02 33 59 83 19
- C5 - St-Laurent-de-Gosse 40390 (Landes) @ Aquitaine 05 59 56 90 86
- E5 - St-Laurent-de-la-Cabrerisse 11220 (Aude) @ Languedoc-Roussillon 04 68 44 01 53
- C3 - St-Laurent-de-la-Plaine 49290 (Maine-et-Loire) @ Pays-de-la-Loire 02 41 78 03 38
- E5 - St-Laurent-de-la-Salanque 66250 (P.O.) @ Languedoc-Roussillon 04 68 28 00 30
- D3 - St-Laurent-de-Lin 37330 (Indre-et-Loire) @ Centre 02 47 24 05 07
- F4 - St-Laurent-de-Mure 69720 (Rhône) @ Rhône-Alpes 04 72 48 38 40
- F4 - St-Laurent-de-Vaux 69670 (Rhône) @ Rhône-Alpes 04 78 45 92 53
- C3 - St-Laurent-des-Autels 49270 (Maine-et-Loire) @ Pays-de-la-Loire 02 40 83 71 27
- D3 - St-Laurent-des-Bois 41240 (Loir-et-Cher) @ Centre 02 54 72 32 15
- C4 - St-Laurent-des-Combes 33330 (Gironde) @ Aquitaine 05 57 24 71 95
- D4 - St-Laurent-des-Hommes 24400 (Dordogne) @ Aquitaine 05 53 81 70 12
- F4 - St-Laurent-d'Oingt 24100 (Dordogne) @ Aquitaine 05 53 74 55 40
- C4 - St-Laurent-du-Bois 33540 (Gironde) @ Aquitaine 04 74 71 27 74
- C3 - St-Laurent-du-Mottay 49410 (Maine-et-Loire) @ Pays-de-la-Loire 02 41 78 50 66
- D2 - St-Laurent-du-Tenement 27390 (Eure) @ Haute-Normandie 02 32 44 43 23
- G5 - St-Laurent-du-Verdon 04480 (Alpes-de-Haute-Provence) @ P.A.C.A. 04 92 74 57 47
- G5 - St-Laurent-du-Var 06703 (Alpes-Maritimes) @ P.A.C.A. 04 93 19 33 00
- F3 - St-Laurent-en-Brionnais 71800 (Saône-et-Loire) @ Bourgogne 03 85 28 03 92
- D3 - St-Laurent-en-Gâtines 37380 (Indre-et-Loire) @ Centre 02 47 29 68 12
- F4 - St-Laurent-la-Conche 42210 (Loire) @ Rhône-Alpes 04 77 28 44 79
- E4 - St-Laurent-Nouan 41220 (Loir-et-Cher) @ Centre 02 54 81 45 60
- C2 - St-Laurent-sur-Mer 14710 (Calvados) @ Basse-Normandie 02 31 21 58 29
- B3 - St-Laurent-sur-Oust 56140 (Morbihan) @ Bretagne 02 97 75 02 42
- B4 - St-Laurent-du-Maroni 97320 (Guyane) @ Guyane 05 94 34 23 98

Siège de l'Association nationale
3, rue Saint Germain - 41220 Saint-Laurent-Nouan

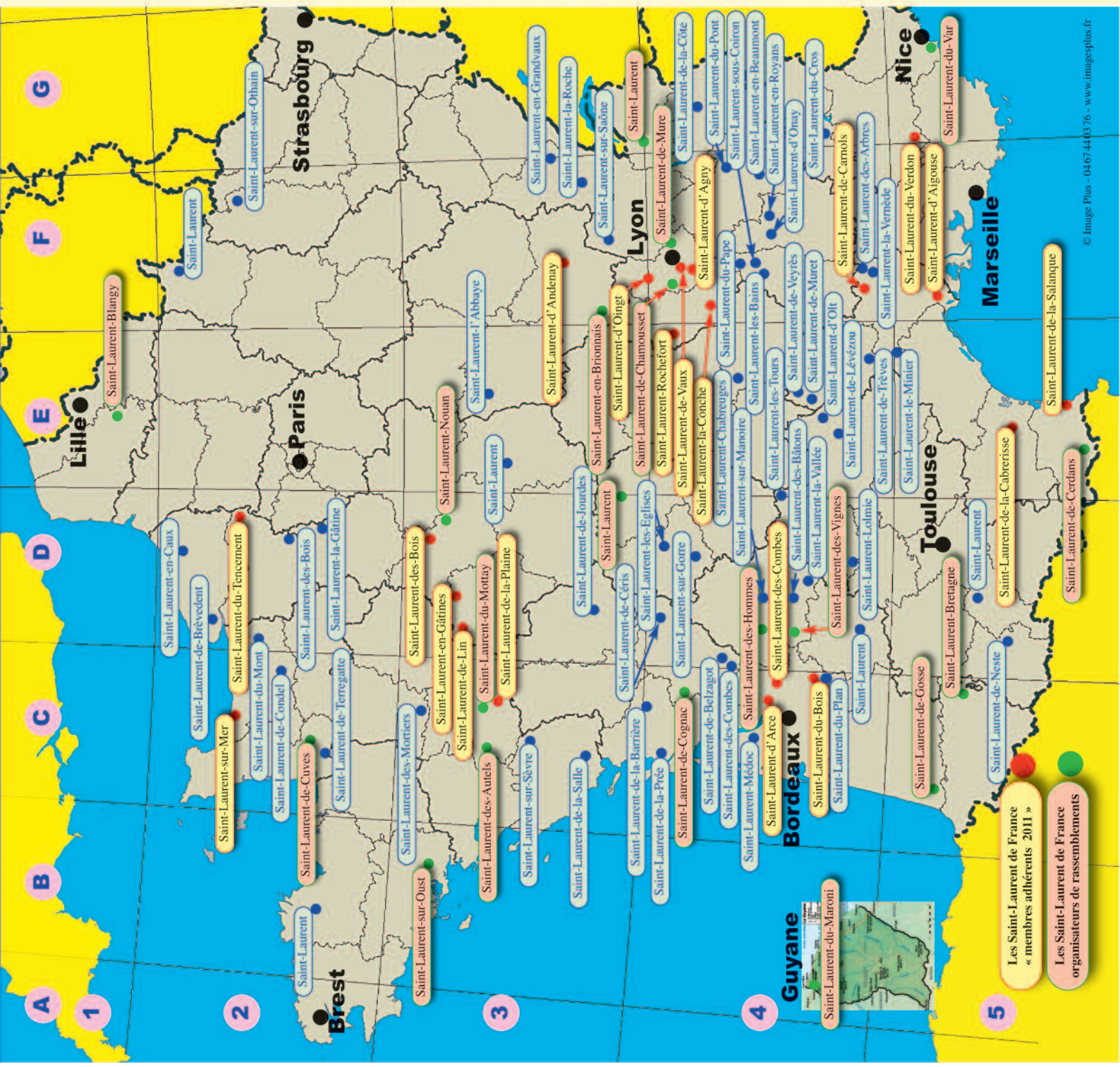
- Informations -

Délégation générale

8, rue de l'Eglise - 34725 Saint-Félix-de-Lodez

Tél. - Fax : 04 67 44 03 76

saintlaurent.info@orange.fr



Les Saint-Laurent de France
« membres adhérents 2011 »

Les Saint-Laurent de France
organiseurs de rassemblements